

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°3
 du 04/07/2023 de 18h à 19h30

PARTICIPANTS

<p><u>présents</u> : MMme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), Mmes ROMAIN, BERNETEIX et LARCEBAU (représentantes des parents d'élèves - titulaires), Mme CAPDEVIELLE-HOUNIEU (représentante des parents d'élèves - suppléante)</p>	<p><u>Excusée</u> : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mme CARDINAL, (DDEN), <u>Absent</u> :</p>
<p>Secrétaire de séance : Mme LASSERRE</p>	<p><i>Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école :</i> <i>1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.</i></p>

Points de l'ordre du jour	Éléments de discussion ou d'information	Décision prise
EDUCATION NATIONALE		
Parcours de l'élève		
Bilan des dispositifs d'aide et des parcours mis en place pour l'élève (APC, RASED, parcours d'élèves)	Différents conseils des maîtres ont été consacrés aux élèves à besoins particuliers. Des équipes éducatives ont été réunies, en présence des parents et des professionnels assurant un suivi auprès des élèves concernés.	
Projet et vie de l'école		
Bilan des actions du projet d'école	Le rituel musical dans les trois classes permettant de découvrir des chants, musiques ou danses rencontre toujours un vif succès. L'opération sera renouvelée l'année prochaine. Les préparations du spectacle chantant (proposé lors de la soirée de Noël) ainsi que du spectacle dansant (présenté lors de la fête d'école) ont permis aux élèves d'acquérir de nouvelles compétences. L'école a mis en place un partenariat avec le service culturel de la Communauté des Communes (rencontre avec un auteur et une maison d'Édition, réalisation d'éléments pour le décor proposé par les bibliothécaires du Réseau, location d'œuvres d'art avec écritures de textes inspirés par des œuvres présentées dans l'exposition du mois de juin de la Minoterie de NAY).	
Bilan des actions culturelles de classe	L'école a participé à l'exposition FESTIV'ARTS dont le thème était « Métamorphoses ». L'œuvre collective proposée a remporté le 2ème prix du Zoo d'ASSON. La participation de la classe des grands à Jazz in School a été pleinement plébiscitée par tous.	

Fonctionnement de l'école

Bilan des projets

Rappel : thème 2022/2023 "Les saisons".

Tout au long de l'année :

- rituel musical dans les trois classes
- Participation Projet Jazz In School (classe CE2/CM - concert le samedi 3 juin après-midi au Zénith de Pau)
- Sorties hebdomadaires Classe Dehors (maternelle)

Projets réalisés :

- Rencontre avec un auteur, Thomas SCOTTO, et les Éditions Pourquoi pas ? (financement Service Culturel Communauté Communes)
- visite chez un apiculteur (semaine du goût) 11/10/2022
- participation à la Grande Lessive "La couleur de mes rêves" (20/10/2022)
- participation à la cérémonie du 11 novembre
- sortie théâtre CE2/CM1/CM2
- Réalisation d'un parcours « promenade » dans le village par les CM
- 9 sorties piscine GS/CP/CE1 du 15/11 au 16/12/2022 (financement mairie + Communauté Communes)
- participation projet municipal « Boîtes de Noël »
- dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël (financement mairie et APE)
- préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël) 15/12/2022
- découverte courts-métrage au cinéma le Méliès sur le thème de l'automne (« Un hérisson dans la neige ») et de l'hiver (« Vive le vent d'hiver ») (sortie du 15/12/2022, entrées et bus financés par APE)
- création de textes d'après des œuvres d'art en résidence dans les classes (Projet éducatif en partenariat avec Service Culturel Communauté Communes et l'association NAY'ART (location œuvres financée par l'OCCE)
- participation au projet « Cocottes et Cacophonie » du Service Culturel Communauté Communes (maternelles) : création de poules pour décor du spectacle qui a tourné sur toute la communauté des communes, visite Expoul'sition » de Marina JOLIVET à la bibliothèque de COARRAZE, spectacle à IGON le 06/03 (financement Communauté des Communes)
- participation au projet rugby de la Circonscription PAU SUD, intervenante de la fédération pour 3 séances (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2) (transport pour la rencontre 04/04, financement mairie)
- CE2/CM1/CM2 sortie à Science Odyssée à Pau pour participer à l'animation « Spectacul'air » (financée par l'APE)
- sorties pour découvrir la montagne en hiver (maternelle et CP/CE1) (financement 500€ accomp. Montagne APE, 400€ transport mairie)
- participation aux élections du Conseil Municipal des Enfants (classe des grands)
- participation à Festiv'art, thème Métamorphoses
- CE2/CM1/CM2 visite de la station d'eau potable de Guindalos + intervention Ecocène sur le thème de l'eau (intervention gratuite / bus : financement mairie)
- CE2/CM1/CM2 journée pêche et découverte du milieu aquatique avec un intervenant de la fédération de pêche (gratuite) en lien avec le projet « porté disparu » de l'OCCE sur les espèces en danger
- Visite de l'exposition des œuvres et histoires créés à partir des œuvres en résidence, dans le cadre du projet avec la Minoterie NAYART (bus pris en charge par l'association NAYART)
- CE2/CM1/CM2 : atelier à la Minoterie avec un artiste (Alain-Jacques LEVRIER-MUSSAT) (atelier 4€/enfant pris en charge par l'APE, le bus financé par l'association NAYART)
- photos de classe (prises de photos collectives)
- fête de l'école : samedi 24 juin
- la sortie de fin d'année commune aux 3 classes prévue au Parc Animalier des Pyrénées a été annulée (mauvaise météo prévue sur Argelès).

Les enseignantes ont eu des difficultés pour trouver des parents volontaires pour l'accompagnement de certaines sorties, sauf pour celle de fin d'année où il y a eu plus de candidats que de parents nécessaires au niveau des textes.

	L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et l'association des parents d'élèves (APE) pour leur implication qui permet le financement de nombreuses activités/sorties (gratuites du coup pour les élèves et leur famille) et l'achat de matériel. Elle remercie aussi les parents qui, bien qu'appelés parfois à la dernière minute, ont répondu présents afin que la sortie prévue puisse se dérouler comme prévu.	
Bilan des exercices de sécurité	Alarme incendie / PPMS : les exercices réglementaires ont été faits. Le signal d'alarme pour le PPMS n'est toujours pas opérationnel.	Un rendez-vous avec un professionnel pour l'installation d'un signal lumineux a été pris pendant les vacances d'été.
Bilan financier prévisionnel sur la coopérative	78 photos de classe ont été commandées. La clôture du bilan financier OCCE de l'année 2022/2023 est fixé statutairement au 30 juillet. Le bilan sera positif vu le peu de dépenses faites (beaucoup de projets ont été financés par l'APE).	Une présentation du bilan sera faite lors du 1 ^{er} conseil d'école de l'année prochaine. L'argent restant sur le compte contribuera à financer les projets prévus pour l'année prochaine.
Budgets municipaux	L'Amicale des Parents d'Élèves ayant octroyé le financement de toutes les sorties si les trois classes étaient concernées (bus et entrées), la municipalité a financé les bus des répétitions Jazz in School ainsi que les sorties PISCINE. Le budget municipal fonctionne en année civile et non en année scolaire. Les demandes faites pour 2023 ont toutes été acceptées.	
Préparation du bureau des élections Délégués des parents d'élève pour l'année n+1	Les délégués de parents d'élèves participent au conseil d'école. Ils sont le relai entre les familles, les enseignants et la direction de l'établissement. Ils exercent donc le droit de participation dans les instances des représentants des parents ainsi que la possibilité de rendre compte de l'exercice du mandat. Le bureau des élections, présidé par la directrice de l'école, est composé d'un professeur des écoles, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'éducation nationale et éventuellement d'un représentant de la collectivité locale. Il assure l'organisation des élections et veille à leur bon déroulement. Il doit vérifier les listes électorales, fixer les horaires et les modalités de préparation et d'organisation des élections de parents d'élèves (rappel : vote par correspondance exclusivement). Les documents relatifs aux élections sont remis aux parents dans les cartables de leur enfant, avec accusé de réception via EDUcartable. En cas d'impossibilité de constituer ce bureau des élections, les opérations qui lui sont dévolues incombent à la directrice de l'école.	Comme chaque année, un appel à candidature sera fait à la rentrée via EDUcartable et le site internet de l'école. Il faut un représentant des parents d'élèves par classe, soit 3 candidats minimum. La directrice prendra ensuite contact courant septembre avec les candidats déclarés pour la mise en place des élections.
Organisation de la rentrée n+1		
Informations diverses Rentrée septembre 2023	L'équipe enseignante est stable (dernières arrivées en 2013). Aucun changement prévu à cette rentrée.	
	Calendrier scolaire national (https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148) : Rentrée des élèves : 4 septembre 2023 Vacances de la Toussaint : du 21 octobre 2023 au 6 novembre 2023 Vacances de Noël : du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 Vacances d'hiver : du 17 février 2024 au 4 mars 2024 Vacances de printemps : du 13 avril 2024 au 29 avril 2024 Jour vaqué : vendredi 11 mai 2024 Vacances d'été : à partir du 6 juillet 2024.	Deux dates peuvent déjà aussi être notées : - marché de Noël le jeudi 21/12/2023. - fête de l'école le samedi 29/06/2024.

	<p>Il est rappelé que, dès la petite section, les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité scolaire conformément aux textes visés par le code de l'éducation – articles L.131-8, L.511-11 et R.511.</p> <p>A ce titre, les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier national ne constituent pas un motif légitime d'absence. En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances « à la carte » qui perturbent le fonctionnement des classes et nuisent à la scolarité et ce, même si l'élève ne semble pas rencontrer de difficultés scolaires.</p> <p><i>Rappel : au delà de 4 demi-journées d'absence par mois, l'école doit mettre en place un dossier absentéisme : mise en place d'une équipe éducative avec mesures d'accompagnements proposées, information au DASEN, qui peut adresser un avertissement rappelant les obligations et les sanctions risquées ; une enquête sociale peut aussi être menée.</i></p>	<p>Toute demande d'absence en dehors du calendrier scolaire national doit être soumise à l'autorisation préalable de l'Inspectrice de Circonscription.</p> <p>Les familles doivent lui adresser un courrier et le remettre à l'école, qui le fera suivre par voie hiérarchique.</p> <p>Par ailleurs, les cours étant normalement assurés en présentiel, il ne peut être demandé à l'enseignant.e de les transmettre.</p>
Structure de l'école : prévision des effectifs et répartition des classes	<p>L'école du Pont-Latapie d'ASSON fermant, une arrivée importante d'élèves est prévue. Afin de conserver des groupes classes non surchargés, et de garder de la place pour d'éventuelles arrivées dans IGON durant l'été, l'équipe enseignante et la mairie ont décidé de valider l'inscription de 10 élèves assonais (+ 2 futurs PS assonais), soit un tiers de l'effectif concerné par cette fermeture d'école. Il y a eu d'autres demandes, non honorées (d'autres écoles de la plaine ont pu les accueillir).</p> <p>Des effectifs actuels de l'école, il a été annoncé à l'équipe enseignante deux déménagements (trois élèves concernés) et un changement d'école (une élève).</p> <p>Les prévisions pour l'année 2023/2024 sont à ce jour : 7 PS, 7 MS, 5 GS, 7 CP, 7 CE1, 13 CE2, 9 CM1, 7 CM2, pour un total prévisionnel de 61 élèves (les TPS ne comptent pas dans les effectifs pour les services DASEN).</p> <p>Deux demandes d'inscription en TPS ont été effectuées pour l'instant (rappel : pas de couche et le temps de présence des TPS sera possible seulement le matin). La directrice est en contact avec ces deux familles.</p> <p>La composition pédagogique par classe est susceptible d'évoluer en fonction des arrivées ou départs d'élèves durant les congés d'été.</p> <p>Le choix de la répartition sera fait par l'équipe enseignante, fruit d'observations et de critères croisés et multiples qui sont décidés en faveur des apprentissages.</p> <p>Aucune demande particulière des familles ne sera prise en compte.</p> <p>Il est acté que le groupe des CE2 sera scindé en deux.</p>	<p>Seuls les enfants habitant IGON pourront être inscrits pour l'année 2023/2024 (plus de places pour les extérieurs à cette rentrée).</p> <p>La confirmation de l'inscription en TPS sera faite en septembre selon les effectifs réels de rentrée, pour une rentrée en janvier 2024, seulement le matin.</p> <p>La répartition des classes sera affichée sur le panneau à l'entrée de l'école le jour de la pré-rentrée.</p> <p>Voici la composition des classes :</p> <p>Classe TPS/PS/MS/GS : Mme DREVOND Classe CP/CE1/CE2 : Mme CABANNE Classe CE2/CM1/CM2 : Mme LASSERRE</p>
Fournitures scolaires	<p>La liste des fournitures va être diffusée aux familles par affichage au panneau d'information et publication sur le site internet de l'école.</p> <p>Pour rappel, le partenariat entre l'APE et « A QUI S » (société locale qui propose divers produits dont des étiquettes pour marquer les affaires personnelles des enfants) est renouvelé. Les parents bénéficient d'une réduction directe en utilisant le code IGO2396.</p>	

Projets de l'année 2023/2024	L'équipe enseignante travaille déjà sur le projet de l'année prochaine : « Corps en mouvement ». Certains projets doivent être validés rapidement, d'autres sont en cours d'étude et seront évoqués au prochain conseil d'école.	
	Souhait de faire venir un éducateur sportif qui apportera ses compétences et son matériel spécifique pour que les élèves découvrent des sports. Il a fait parvenir les devis correspondants à deux projets : - devis pour 3 classes sur 6 semaines concerne une découverte du hockey et du tennis pour les maternelles et du hockey pour les classes des grands (1296€) - devis pour 2 classes sur 6 semaines concerne une découverte du tir à l'arc pour les classes des grands (1008€). Information : l'activité tir à l'arc est non compatible avec le jeune âge des maternelles; de plus le projet classe dehors continue et prend déjà du temps; c'est pourquoi ils ne participeront pas aux deux projets. En compensation, les maternelles se rendront au zoo d'ASSON (lot gagné à festiv'art 2023, seul le bus sera à financer).	Devis à renvoyer à l'éducateur sportif. Financement par l'APE.
	Les habitudes de l'école font que les GS, CP et CE1 vont à la piscine sur 10 séances durant 5 semaines. Il a été proposé par NAYEO de faire une « classe bleue » (les 10 séances sont sur 10 jours consécutifs, les élèves se rendant donc tous les matins à la piscine et l'après-midi ils seront en classe où ils travailleront sur ce thème, comme une « classe verte » habituelle). Dans le cadre du projet prévu cette année, et des directives ministérielles sur l'aisance aquatique (lutte contre les noyades du jeune enfant), les classes de maternelle et de CP/CE1/CE2 aimeraient se positionner sur ce projet qui devrait se dérouler en mai 2024.	La décision de l'organisation (classe bleue ou séances habituelles) sera prise rapidement par les services académiques. Le coût pour les maternelles sera à ajouter sur les demandes habituelles pour le budget municipal de 2024. Des parents devront passer l'agrément afin d'avoir le nombre de parents agréés nécessaires.
	La classe de CE2/CM1/CM2 reconduit sa demande de participation à Jazz'in school. Répétitions en cours d'année et spectacle au Zénith fin mai ou début juin 2024.	Les transports pour les répétitions seront pris en charge, comme cette année, par le budget transport annuel financé par la mairie.
	L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré Des Pyrénées Atlantiques (USEP 64) propose divers outils et rencontres, avec notamment certains déplacements en bus pour les rencontres pris en charge. Les JO arrivant, de nombreux projets vont être mis en place. Les enseignantes souhaitent donc prendre l'affiliation payante obligatoire pour pouvoir bénéficier de tout ce qui est proposé.	Le coût de l'affiliation pour l'école (~400€) sera pris en charge par l'OCCE.
	Demande dans les travaux d'été d'un traçage au sol sous forme d'un circuit dans la cour des petits.	A ajouter sur la liste des travaux d'été.
	Le partenariat avec le service culturel de la Communauté des Communes, ainsi qu'avec l'association NAY'ART, sera reconduit.	Les enseignantes rencontrent les différents interlocuteurs cette semaine.

MAIRIE

Monsieur le Maire remercie l'équipe enseignante, le personnel municipal, les parents élus et les parents bénévoles de l'APE pour leur engagement quotidien et la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants qui sont scolarisés à l'école publique. En effet, l'Ecole Publique est le cœur d'un village, toutes les personnes qui gravitent autour de l'école ARC-EN-CIEL en ont pleinement conscience. Celle-ci a une bonne réputation, ce qui explique l'arrivée importante de nouveaux élèves. La municipalité et ses élus continueront d'aider autant que possible l'équipe enseignante à proposer un cadre bienveillant et stimulant aux élèves.

Prévision des travaux à réaliser		
Travaux	Travaux d'été : la liste sera fournie, comme d'habitude, au début des vacances scolaires.	
	Après plusieurs expertises du sol de la classe des grands (point évoqué lors du dernier conseil d'école), il s'avère que le procédé utilisé pour réaliser la chape légère a créé des zones plus ou moins friables dans la classe, ce qui a créé ces affaissements, sans risque de rupture du sol. Des travaux de réfection totale de celui-ci sont nécessaires, avec un besoin d'appel d'offre. De plus, il est déjà notifié que les temps de séchage nécessaires seront longs (> 6 semaines).	Ces travaux ne pourront pas être réalisés avant l'été 2024. Comme la classe devra complètement être vidée, il faudra anticiper au mieux sa désinstallation / réinstallation, pour que celle-ci soit opérationnelle la semaine avant la rentrée au minimum.
Questions des parents		
Les parents délégués font part de leur satisfaction dans le suivi des élèves, le lien avec les familles, la qualité de l'enseignement et la richesse des projets proposés chaque année. La fête de l'école du samedi 24 juin, qui a renoué avec son habituel spectacle dansant, a été grandement appréciée de tous.		
5 réponses pour 44 familles ayant reçu le questionnaire en ligne proposé par les parents délégués. Les questions/remarques sont individuelles et ne représentent pas l'ensemble des parents (une seule famille a posé des questions pour ce conseil d'école).		
Est-il possible d'avoir en début d'année une copie du règlement intérieur complète ? Car on découvre des règles qui ne sont pas dans le document "pdf" déposé sur le site internet de l'école mais sur d'autres supports éparpillés.	Il existe plusieurs types de règles à suivre : le règlement intérieur, qui est largement inspiré du règlement départemental, et les règles de vie spécifiques à l'école ARC-EN-CIEL (gourde individuelle, gestion des casques de vélo, gestion des anniversaires, etc). Ils sont revotés chaque année lors du premier conseil d'école. Ces deux documents, fournis en début d'année scolaire à chaque famille, sont aussi regroupés dans l'onglet « Règlement intérieur » du site internet, afin d'être consultables à tout moment. Les règles de vie sont aussi réexpliquées chaque année en réunion de rentrée dans les classes. Une confusion peut être possible vu que le document concernant les règles de vie s'appelle « extraits du règlement intérieur ». Celui-ci sera complété et renommé à la rentrée.	
Pour quelle raison la varicelle est considérée maladie d'éviction scolaire à l'école d'Igon alors qu'elle n'est pas dans la liste officielle de l'académie, qu'elle n'est pas considérée comme ça dans d'autres écoles et que même les médecins trouvent aberrant de la considérer ainsi?	Sur le site du Ministère (https://www.education.gouv.fr/elevés-malades-l-accueil-l-ecole-2615), un lien est donné vers la liste de maladies contagieuses, entraînant ou pas cas éviction scolaire. Ce lien renvoie vers l'Arrêté relatif aux durées et conditions d'éviction. Dans l'article 3 de celui-ci, il est écrit « <i>hépatite A, impétigo (et autres pyodermites), varicelle - Malades : éviction jusqu'à guérison clinique - Sujets au contact : pas d'éviction.</i> » Sur le site d'AMELI, concernant la guérison clinique, il est indiqué « <i>La varicelle guérit en 10 jours. Dans la grande majorité des cas, la guérison de la varicelle est obtenue en 10 à 12 jours même lorsque les boutons de varicelle sont très nombreux. Les vésicules sèchent et forment une croûte brunâtre. À ce stade d'évolution, elles ne sont plus contagieuses. Au sixième jour environ, la croûte tombe et laisse une tache rosée qui disparaît sans laisser de séquelles, sauf en cas de grattage. Si la varicelle évolue en plusieurs poussées, des vésicules coexistent avec les lésions croûteuses. Lorsqu'il n'existe plus aucune lésion vésiculeuse contagieuse, l'enfant peut retourner en collectivité.</i> »	
Il y a moyen d'envisager d'autres solutions pour les repas de midi (notamment un repas préparé à la maison) vu la hausse des prix ?	La question a déjà été abordée en conseil d'école n°2. Aucune famille n'a interpellé les élus chargés de l'école depuis.	

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19h30.

Prochain Conseil d'École prévu en octobre 2023, après les élections des parents délégués.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Mme LASSERRE, secrétaire de séance

Mme DREVOND, directrice